Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry
Canton Yerres-Brunoy

Nombre de membres composant
Le Conseil municipal 35
Membres en exercice 35
Présents à la séance 30

OBJET :

Appel d'offres ouvert relatif à l'achat d'une presse offset 4 couleurs d'occasion : autorisation au Maire de signer le marché public

COMMUNE DE YERRES

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 08 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre, le Conseil municipal de Yerres légalement convoqué le deux décembre deux mille vingt-deux, s'est assemblé salle de l'Orangerie de la Grange au Bois, sous la présidence de M. Olivier CLODONG, Maire.

Etaient présents :
M. Olivier CLODONG, Maire, Mme Nicole LAMOTH, M. Fabrice GAUDUFFE, Mme Gaëlle BOUGEROL, M. Gilles CARBONNET, Mme Jocelyne FALCONNIER, M. Didier LE COZ, Mme Laëtitia DOROT, M. Jean-Claude LE ROUX, Adjoints au Maire, Mme Vannina ETTORI, Mme Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM, M. Alexandre DUMONT, M. Jean-Moïse VENEROSY, Mme Dominique RENONCIAT, M. Jean-Paul REGEASSE, M. Jean-François CARO, Mme Anne-Laure GUIBERT, M. Gérard BOUTHIER, Mme Audrey WACQUIEZ, Mme Emilie SPONVILLE, M. Guy CLUZEL, M. Denis ADAM, Mme Vanessa MAZEAU, M. Cyril MERTENS, M. Rémy PETIT, Mme Fabienne MEURICE, M. Jérôme RITTLING, Mme Claire CHARANSONNET, M. Romain SARRASIN, M. Bernard TARKALI, Conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :
M. Nicolas DUPONT-AIGNAN donne pouvoir à M. Olivier CLODONG
Mme Carole PELLISSON donne pouvoir à Mme Nicole LAMOTH
M. Bernard NUSBAUM donne pouvoir à Mme Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM
Mme Victoire REFALO donne pouvoir à Mme Gaëlle BOUGEROL
Mme Marie-Christine ROBILLARD donne pouvoir à M. Fabrice GAUDUFFE

Secrétaire de séance : M. Cyril MERTENS

Reçu en préfecture
le 14/12/2022
Acte Exécutoire sous référence :
91-219106911-20221208-lmc17236H1-DE

YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2022
DELIBERATION N° 2022/12/363

OBJET : Appel d'offres ouvert relatif à l'achat d'une presse offset 4 couleurs d'occasion : autorisation au Maire de signer le marché public

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique,

CONSIDERANT que pour poursuivre les travaux d'impression des publications municipales (Journal des Yerrois, affiches, autres supports de communication), la Commune a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert relative à l'achat d'une presse offset 4 couleurs d'occasion, afin de remplacer celle actuelle en fin de vie technique,

CONSIDERANT que le marché sera réglé par un prix global et forfaitaire correspondant à l'achat de la presse offset et par la valeur de reprise de la presse offset actuelle,

CONSIDERANT que les critères de jugement des offres sont les suivants :
1 – prix du matériel : 40 %,
2 – valeur technique : caractéristiques techniques, dont des performances énergétiques : 45 %,
3 – valeur de reprise : 10 %,
4 – optimisation des délais de garanties : 5 %,

CONSIDERANT que l'avis d'appel à la concurrence a été adressé pour insertion le 21 juillet 2022 et publié le 24 juillet 2022 au BOAMP et le 26 juillet 2022 au JOUE, ainsi que sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics et le site internet de la Ville,

CONSIDERANT que la date limite de réception des offres a été fixée au lundi 17 octobre 2022 à 16 heures et que trois plis ont été reçus dans les délais impartis,

CONSIDERANT que, lors de la séance du 18 octobre 2022, le Représentant de la personne publique a procédé à l'ouverture et l'enregistrement des trois candidatures et a constaté que deux dossiers étaient incomplets et que le troisième dossier ne comportait aucune des pièces relatives à la candidature, demandées dans le règlement de la consultation, que la société concernée a été éliminée,

CONSIDERANT que, par le biais de la plateforme AWS, par mail du 18 octobre 2022, les deux autres sociétés ont été invitées à compléter leur candidature pour le lundi 24 octobre 2022 à 12 heures et qu'elles ont répondu dans le délai imparti et complété leur candidature,

CONSIDERANT que, lors de la séance du 24 octobre 2022, les deux candidatures ont été validées et le Représentant de la personne publique a procédé à l'enregistrement des deux offres et les a déclarées recevables puis les a confiées au service Imprimerie pour analyse,

Reçu en préfecture
le 14/12/2022
Acte Exécutoire sous référence :
91-219106911-20221208-lmc17236H1-DE

CONSIDERANT que la Commission d'appel d'offres s'est réunie le 23 novembre 2022 afin de procéder au choix du titulaire et, qu'au regard du rapport d'analyse des offres, ladite Commission a attribué à l'unanimité le marché à la société NEGOCE MATERIEL D'IMPRIMERIE, sise 17 rue Jules Verne 37520 LA RICHE,

CONSIDERANT que le marché sera réglé par un prix global et forfaitaire de 345 000 € HT correspondant à l'achat de la presse offset et par la valeur de reprise de 20 000 € HT de la presse offset actuelle,

CONSIDERANT que l'exécution des prestations débute à compter de la date de notification du marché et que le délai d'exécution des prestations est de deux mois,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires générales,

A l'unanimité,

PREND ACTE du choix de la Commission d'appel d'offres du 23 novembre 2022,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché public relatif à l'achat d'une presse offset 4 couleurs d'occasion avec la société NEGOCE MATERIEL D'IMPRIMERIE précitée, et les documents y afférents,

APPROUVE la cession à cette société au prix de 20 000 € HT, la presse offset actuelle et d'autoriser le maire à signer tout document y afférent,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Conseiller départemental,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

Olivier CLODONG

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le **14/12/2022**
et de la publication le **14/12/2022**
Le Maire,

Reçu en préfecture
le 14/12/2022
Acte Exécutoire sous référence :
91-219106911-20221208-lmc17236H1-DE